

Envoi : 11/10/2016  
Réception par le Préfet : 11/10/2016  
Publication : 14/10/2016



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

## **ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES**

### **CONVENTION AVEC L'AGENCE REGIONALE DE SANTE (ARS) ET LES ASSOCIATIONS D'AIDE A DOMICILE POUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DU FONDS DE RESTRUCTURATION DES SERVICES D'AIDE A DOMICILE**

**Présidence de :** M. Eric STRAUMANN

**PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, M. GRAPPE, Mme GROFF, M. HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

**EXCUSEE :**

Mme MEHLEN-VETTER.

**EXCUSE AVEC PROCURATION :**

M. Michel HABIG donne procuration à M. Eric STRAUMANN, Président du Conseil Départemental.


La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU l'instruction n° DGCS/SD3A/CNSA/2016/34 du 8 février 2016 relative aux modalités répartition de la dotation prévue à l'article L116 de la loi de finances rectificative pour 2015 destinée à la restructuration des services d'aide et d'accompagnement à domicile,
- VU les crédits délégués à l'ARS Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine de 2 140 057,14 euros par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA),
- VU la sous-enveloppe attribuée au département du Haut-Rhin de 257 151,00 euros,
- VU l'avis favorable de la 4ème Commission du 23 septembre 2016,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve les conventions de financement de mise en œuvre du fonds de restructuration des services d'aide à domicile pour la fédération ADMR, les associations ASAD, DROIT DE VIVRE, ASAME et APAMAD, jointes en annexe à la présente délibération,
- Autorise le Président du Conseil départemental à signer ces conventions.

LE PRESIDENT



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric Straumann', is written over a horizontal line.

Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité